

“ vous m’avez donné à boire ; j’ai eu besoin de
 “ logement, et vous m’avez logé ; j’ai été nu, et
 “ vous m’avez vêtu ; j’ai été malade, et vous
 “ m’avez visité. ” (St.-Mathieu.) Qu’ils sachent
 que J.-C. considère comme fait à lui-même ce
 que l’on fait en faveur des malheureux, et qu’un
 verre d’eau donné à un pauvre en son nom ne
 restera pas sans récompense. Ils soulageront
 J.-C. dans ses membres souffrants pour avoir
 part à la récompense promise. C’est afin que
 les associés aient part à cette récompense, que
 l’excédant de la rente dans l’association des
 messes est destiné à fonder des lits ou des pen-
 sions dans l’hospice St.-Joseph à Lévis.

Il y a tout lieu de l’espérer, si le zèle des asso-
 ciés ne se ralentit pas, si les zélateurs continuent
 à amener de nouveaux membres à l’œuvre, si
 les recettes de l’association restent ce qu’elles
 ont été depuis son origine, bientôt un bon nom-
 bre des malheureux trouveront un refuge dans
 l’hospice, où ils prieront Dieu de répandre sur
 leurs bienfaiteurs ses grâces les plus précieuses,
 de sécher les larmes de ceux qui auront séché
 les leurs, et de ne pas permettre qu’il soient mal-
 heureux dans le temps et dans l’éternité, ceux
 qui pendant leur vie se seront efforcés de sou-
 lager les misères de leurs frères. Qu’ils écoutent
 la voix de tout ce peuple de malheureux, qui
 leur demandent secours avec larmes : *Clamavit*
populus alimenta petens. Si individuellement
 ils se sentent incapables de soulager efficacement
 tant d’infortunes, qu’ils se rappellent la force
 des associations, qu’ils prient avec confiance
 leur Saint Patron de prendre en mains la cause